

L'OBÉISSANCE DES JÉSUITES.

Nous donnons un nouvel extrait de l'écrit publié par le R. P. de Ravignan ; nous ne savons pas de meilleur moyen de faire connaître cet ouvrage admirable à ceux de nos amis et de nos adversaires de bonne foi qui ne l'ont pas encore lu. Nous disons nos amis, nos adversaires, car, Dieu merci, lorsqu'il s'agit des Jésuites, il s'agit de tout catholique sincère et dévoué ; notre cause ici-bas ne se sépare point de la leur : Nous sommes haïs de quiconque les hait, puissions-nous être aimés de quiconque les aime !

Le chapitre que nous allons reproduire traite de la loi d'obéissance imposée par saint Ignace à ses disciples et acceptée par eux. Après avoir entendu, sur les caractères de cette obéissance formidable, et M. Quinet, et M. Michelet, et tant d'autres, et tout récemment encore, à la tribune, les deux grands légistes de la Chambre des Députés, M. Dupin et M. Isambert, on ne sera pas fâché d'entendre à son tour le R. P. Ravignan : il est Jésuite ; cette loi dont les autres parlent, il la pratique tous les jours depuis vingt ans ; il doit la connaître un peu mieux que nos savants.

L'angélique sérénité, la charité céleste qui a constamment guidé la plume de l'illustre religieux, ne lui a pas permis de prendre un instant le ton de la polémique. Il parle de l'obéissance du moine et de celle du soldat, il se tait sur le reste : que n'aurait-il pas dit s'il avait voulu chercher des analogies et des contrastes ; s'il avait voulu examiner, par exemple, quelle sorte d'obéissance on exige des fonctionnaires, quel que soit leur rang, et fussent-ils même ambassadeurs, en certaines choses qui ne sont point du ressort de leurs fonctions, et qui ne regardent que leur conscience ? Nous affirmons que jamais aucun supérieur, dans aucun ordre religieux, n'exigea de ses moines (qui doivent cependant être morts à leur volonté et obéir comme le bâton que tient à la main un vieillard), rien de semblable aux prétentions qui ont révolté la dignité de l'honorable M. de Salvandy... et qui n'auraient pas révolté tout le monde dans les hautes sphères de l'État.

L'OBÉISSANCE.

J'achèverai l'analyse des Constitutions en donnant l'idée juste de la grande loi de l'obéissance. Elle est, j'en conviens, notre âme, notre vie, notre force et notre gloire. C'est ici le point capital de l'Institut et le point capital aussi des attaques. J'en parlerai avec la même simplicité et la même précision que des choses qui précèdent.

Voici les paroles de saint Ignace. Je les traduis littéralement :

« Tous s'étudieront à observer principalement l'obéissance et à y exceller... Il faut avoir devant les yeux Dieu, notre Créateur et Seigneur, à cause duquel on rend obéissance à l'homme. » C'est ce qui la justifie et l'ennoblit. Il ne faut pas que les cœurs soient ployés sous le joug de la crainte ; aussi le saint législateur ajoute : « Il faut apporter tous ses soins pour agir dans un esprit d'amour, et non avec le trouble de la crainte, *ut in spiritu amoris et non cum perturbatione timoris procedatur*... Dans toutes les choses auxquelles l'obéissance peut s'étendre avec charité (c'est-à-dire sans péché) soyons aussi prompts et aussi dociles que possible à la voix des supérieurs, comme si c'était la voix même de Jésus-Christ notre Seigneur ; car c'est à lui que nous obéissons dans la personne de ceux qui tiennent pour nous sa place... Portons-nous donc avec grande promptitude, avec joie spirituelle et persévérance à tout ce qui nous sera ordonné, renonçons, par une sorte d'obéissance aveugle, à tout jugement contraire : et cela dans toutes les choses réglées par le supérieur, et où il ne trouve point de péché. »

Ici se rencontre le mot célèbre et si souvent commenté : « Que chacun soit bien convaincu qu'en vivant sous la loi de l'obéissance, on doit sincèrement se laisser porter, régir, remuer, placer, déplacer par la divine Providence, au moyen des supérieurs, comme si on était un mort, *perindè ac si cadaver essent* ; ou bien encore comme le bâton que tient à la main le vieillard et qui lui sert à son gré. » Et le saint législateur, expliquant sa pensée, ajoute : « Ainsi le religieux obéissant accompli avec joie ce dont il est chargé par le supérieur pour le bien commun ; certain par là de correspondre véritablement à la volonté divine, » bien mieux que si, sous l'inspiration du jugement propre, il faisait des entreprises au gré d'une liberté inconsidérée et quelquefois par les mouvements d'une volonté capricieuse.

Je voudrais qu'on relût attentivement ces paroles et qu'on tâchât de les bien entendre. On en a fait tant de bruit, et cependant on n'en a pas même compris le sens ; ou du moins on l'a étrangement altéré.

Je rendrai aux mots leur sens et à la bonne foi ses droits.

Et d'abord je rappellerai simplement que tous les ordres religieux sont liés

par le même vœu d'obéissance, que tous expriment et entendent de même la vertu d'obéissance.

Mais veut-on aller au fond même des choses ? Veut-on parler raison et principe ?

Qu'on cherche dans ses souvenirs ce qu'il y a de beau, de grand et de mieux apprécié parmi les hommes.

Serait-ce les magnificences de l'ordre parfait ? Et bien ! l'ordre est tout entier dans la juste subordination. Gravier vers un centre commun est l'ordre même dans la nature : mais c'est l'obéissance.

L'ordre et l'harmonie du corps humain sont aussi admirables : mais la tête commande.

La sagesse et la sûreté des vues sont précieuses et bien rares dans la conduite des affaires. Mais la sagesse de l'homme, dit quelque part Fénelon, ne se trouve que dans la docilité. Le vrai sage est celui qui agrandit sa sagesse de toute celle qu'il recueille en autrui. Cela est juste.

Un homme est seul avec lui-même ; il se fie à ses propres idées et s'affranchit de tout conseil : il n'a plus ni sagesse ni prudence.

Le religieux est donc vraiment sage ; car pour lui le supérieur est par état le conseil, l'appui, la raison d'un père. Voyez encore une famille paisible et bien réglée ; l'âme de sa prospérité, n'est-ce pas la subordination et l'obéissance ?

Mais je dois poser ici le grand principe ; il n'est point sans doute du domaine étroit de la philosophie humaine ; il appartient à la foi. Qu'on la suppose ici, du moins pour un moment, si on est assez malheureux pour ne la pas avoir.

Quel est donc le sens de l'obéissance du Jésuite et, pour parler plus juste, de tout religieux, sans exception ? Le voici au point de vue de la foi, le seul pratique et vrai en cette matière :

Dieu, dans sa providence surnaturelle et spéciale, a établi au sein de l'Eglise un genre de vie et de perfection évangélique dont le vœu d'obéissance est le fondement et le caractère essentiel.

C'est à Dieu même que le religieux voue son obéissance ; Dieu l'accepte, et s'oblige ainsi en quelque manière à diriger et à gouverner par une autorité toujours présente les actions de celui qui veut et qui doit obéir.

Dieu vit, Dieu agit, et il préside dans l'Eglise aux fonctions de tout le corps, et surtout aux fonctions de la hiérarchie. Cette hiérarchie, divine et non humaine, constitue, approuve, inspire les règlements et les supérieurs des ordres religieux : en sorte que l'obéissance de chacun de leurs membres, par une vue de foi certaine et pure, doit remonter à l'autorité de Dieu même.

J'obéis à Dieu, non à l'homme : je vois Dieu, j'entends Jésus-Christ lui-même dans mon supérieur : telle est ma foi pratique, tel est le sens de mon vœu d'obéissance et des règles qui l'expliquent. Laissez donc l'homme, sa servitude ou sa tyrannie ; laissez-moi ; j'obéis à Dieu, non à l'homme. Et maintenant élevons-nous ; il y a là une théorie magnifique. Elle est surnaturelle et divine : mais cela ne nuit à rien. Le supérieur commande avec la conscience de l'autorité qui vient de Dieu ; l'inférieur obéit avec la conviction de l'obéissance qu'il doit à Dieu. Le supérieur vit de la loi ; l'inférieur vit de la foi.

Il vous plaît, à vous, de retrancher la foi ; vous éteignez le flambeau d'où vient ici toute la lumière, et vous nous jugez en aveugles à travers les ténèbres qui sont votre ouvrage.

Non, il n'y a ici qu'un seul principe, principe absolu et souverain qu'il faut envisager, et hors duquel on déraisonne nécessairement en matière d'obéissance religieuse : Dieu reconnu, Dieu respecté dans les supérieurs.

Et après tout, qu'y a-t-il donc de si étrange ?

Saint Ignace a beaucoup insisté sans doute sur la vertu et la perfection de l'obéissance ; mais il n'a rien dit de plus fort, ni même d'aussi fort que les autres fondateurs de sociétés religieuses : et c'est ce qu'un examen sincère ne devait pas laisser ignorer à ceux qui nous ont attaqués.

Saint Ignace nous permet d'adresser toujours aux supérieurs nos humbles représentations, après avoir consulté Dieu dans la prière ; nous permet de leur manifester avec respect nos sentiments contraires aux leurs ; et dans cette langue de modération et de prudence qu'il savait si bien parler, il eut devoir tempérer le conseil de l'obéissance aveugle (*cava quodam obedientia*) là où les autres, tous les autres, l'imposent avec une rigueur qui n'admet point de ménagement, avec une étendue qui ne connaît point de limites.